

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL**

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	55	59

DATE DE LA CONVOCATION

05/12/2023

DATE D'AFFICHAGE

~~18 DEC. 2023~~

DEPOT EN PREFECTURE

18 DEC. 2023

Validation du choix de la commission d'appel d'offres quant à l'attributaire du marché de réception, tri et conditionnement des déchets de collecte sélective (hors verre), collectés selon les consignes actuellement en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) c'est-à-dire conformément aux directives nationales tous les emballages (plastique, métal, carton) ainsi que les papiers (2023-20).

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Étaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M.Alain LOCOCHE, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoît GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD, Mme Maryse CASBAS, M.Luc BERTAUX, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLER, Mme Françoise DUPUITS, M.François DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, Mme Marie-Carmel POTIEZ, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.Vincent DUSSART, M.David BEAUMONT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, M.Didier ROGEAU

Étaient excusé(es) : M.Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M.Jean-Philippe MICHEL, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, M.Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEVRE, Mme Catherine MOREL

Étaient excusé(es) et remplacé(es) : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Dominique FONTAINE, M.Georges BROXER, M.Frédéric CARRE, M.Jean-Claude BONNIN

Étaient excusé(es) ayant donné procuration : M.André DUCARNE, M.Stéphane LATOUCHE, M.Freddy DOLPHIN, M.Patrick PIANA

Délibération n°88-2023

Objet : Validation du choix de la commission d'appel d'offres quant à l'attributaire du marché de réception, tri et conditionnement des déchets de collecte sélective (hors verre), collectés selon les consignes actuellement en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) c'est-à-dire conformément aux directives nationales tous les emballages (plastique, métal, carton) ainsi que les papiers (2023-20).

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues,

La communauté de communes du Pays de Mormal a lancé une consultation sous la forme d'un marché ordinaire a prix unitaires ayant pour objet les prestations de réception, tri et conditionnement des déchets de collecte sélective (hors verre), collectés selon les consignes actuellement en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) c'est-à-dire conformément aux directives nationales tous les emballages (plastique, métal, carton) ainsi que les papiers (2023-20). Cette consultation a été passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP (23-128977) le 18/09/2023, au JOUE (2023/S181-565236) le 20/09/2023 ainsi que sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

La date de remise des offres était initialement fixée au 20 octobre 2023 à 12h00, puis a été repoussée au 27 octobre 2023 à 9h00. Un avis rectificatif a été publié en ce sens au BOAMP (23-143988) le 16/10/2023 et au JOUE (2023/S 201-631807) le 18/10/2023.

Le marché n'a pas été alloti.

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au 01/01/2024, pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31/12/2024. Le marché est reconductible tacitement une fois, pour une période d'un an.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20/11/2023 afin d'attribuer ce marché.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'entériner le choix effectué par la commission d'appel d'offres le 20/11/2023, et ainsi de retenir la société RECYCLAGE DES VALLEES pour un montant estimatif de 937 935 € HT pour sa durée totale (période initiale et période de reconduction).
- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal à signer le marché avec l'attributaire, ainsi que tout document y afférent

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
59		

Décide :

- D'entériner le choix effectué par la commission d'appel d'offres le 20/11/2023, et ainsi de retenir la société RECYCLAGE DES VALLEES pour un montant estimatif de 937 935 € HT pour sa durée totale (période initiale et période de reconduction).
- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal à signer le marché avec l'attributaire, ainsi que tout document y afférent

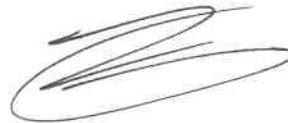
Fait et délibéré le 13 décembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : 18 DEC. 2023
- De la publication le : 18 DEC. 2023

Le président
Jean-Pierre MAZINGUE

le secrétaire
David BEAUMONT



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20231213-88_2023DEL-DE